

de la nature humaine, dans son désir de dominer, ses attachements locaux, son orgueil, ses préjugés, son rétrécissement d'esprit, son patriotisme. On peut prévoir, d'après le même principe qui fait que l'homme est plus attaché à sa propre famille qu'à son voisin, à son voisin qu'à la société en général, que le peuple de chaque Etat confédéré sera plutôt porté envers le gouvernement de son propre Etat qu'envers le gouvernement central et désirera par conséquent que tout pouvoir possible soit laissé entre les mains du premier. Une seule considération me porterait à entretenir des craintes sous ce rapport ; mais je crois sincèrement qu'elle ne sera que momentanée et n'entraînera aucune conséquence. Ce à quoi je fais allusion est ceci : pour le moment il n'est aucun doute que la lutte entre ces deux volontés ne prenne plus au moins la forme d'une lutte entre la mère-patrie et ses colonies, parce que chaque diminution de pouvoir du gouvernement central sera naturellement au détriment du gouverneur, qui est un officier impérial, et au profit du surintendant qui est essentiellement un officier colonial ; mais je ne prévois pas de ce côté une résistance prolongée à l'aggression provinciale. Si l'assemblée centrale et le peuple en général, montrent le désir d'étendre de plus en plus le contrôle des gouvernements locaux, la mère patrie devra bientôt, je pense, se retirer de la lutte, fatiguée d'intervenir pour la conservation de son influence indirecte, par le canal du gouvernement central ; et qu'on se le rappelle, il n'est aucun autre obstacle à l'action des provinces. C'est leur aggrégation qui constitue le pouvoir central. Ce qui est arrivé en plusieurs pays de l'Europe, où le pouvoir central a empiété sur les privilèges des corps municipaux, n'a pas lieu ici.